

La lettre du Chasseur Réunionnais



Décembre 2015 – numéro n° 18

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chasseresses, Chasseurs

L'année 2015 s'achève sur un bilan « lièvre » mitigé d'où la nécessité de continuer la mise en place d'outils de gestion par le biais de l'étude des pattes et de l'œil des animaux prélevés. Un bilan intermédiaire vous sera fait lors de la prochaine édition. La chasse aux tangués arrive (17 février) avec une évolution des lots de chasse ONF et une amorce de gestion participative chasseur- ONF. Il en va de l'avenir de cette chasse dans les plus belles forêts de l'île. Le carnet de prélèvement devient l'outil indispensable pour une gestion des lots, les bonnes pratiques (fouille minimale, respect des végétaux autres que espèces envahissantes..) seront une garantie pour que perdure cette passion en cœur de notre Parc National. La Fédération va mettre en place réunions et formations pour catalyser les énergies et faire en sorte que tous les acteurs aillent dans le même sens. Elle fera également de la lutte contre le braconnage une priorité par l'amélioration du permis de chasser et une meilleure concertation avec la justice et la police de l'environnement.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2016 de chasse et de partage.

ALAIN TEYSSEBRE

Le conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de La Réunion vous souhaite de belles fêtes et une excellente année 2016



UFA, L'esprit d'engagement

l'assurance des Particuliers & Professionnels

UFA Le Port-97420

ufa.leport@ufa.fr

3, ter blvd de Verdun
2, résidence Amariyis
n° ORIAS : 10 054 282

UFA Saint Paul - 97460

ufa.stpaul@ufa.fr

18, rue Evariste de Parmy
22 bis, rue Labourdonnais
n° ORIAS : 10 054 282

UFA Saint Louis - 97450

ufa.stlouis@ufa.fr

184 b, av. du Dr Raymond
Vergès - Local n°2
n° ORIAS : 10 054 286

UFA Saint Pierre - 97410

ufa.stpierre@ufa.fr

1, rue Marius et Ary Leblond
n° ORIAS : 10 054 283

UFA Ravine des Cabris 97432

ufa.rdcabris@ufa.fr
07, rue Pasteur
n° ORIAS : 10 054 284

UFASainteClotilde-97490

ufa.assurances@ufa.fr

133, av. Marcel Hoarau
Moufia
n° ORIAS : 07 022 808

UFA Moufia - 97490

ufa.moufia@ufa.fr

90 bis av. Leconte de Lisle
Local n°5
n° ORIAS : 10 054 280

UFA Saint André - 97440

ufa.standre@ufa.fr

66, rue Maingard
150, imm. Salanganes
n° ORIAS : 10 054 288

UFA Saint Benoit - 97470

ufa.stbenoit@ufa.fr

44, av. Jean Jaurès
SIDR Antiope, BP 69
n° ORIAS : 10 054 287

UFA Saint Joseph - 97480

ufa.stjoseph@ufa.fr

72, rue Raphaël Babet
HLM le Parvis
n° ORIAS : 10 054 281

UFA Tampon - 97430

ufa.tampon@ufa.fr

74, rue Marius et Ary Leblond
n° ORIAS : 14 005 044



Agent général Allianz

Siège: 0262 73 13 30 - ufa.assurances@ufa.fr

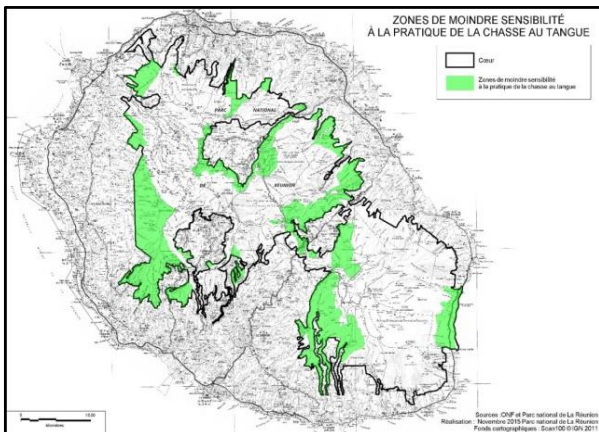
133, Av. Marcel Hoarau Moufia - 97490 Sainte Clotilde

Avec vous de A à Z

Devis en ligne
www.ufa.fr

Allianz

www.facebook.com/UFASainteClotilde/timeline



Nouvelle carte des lots de chasse susceptibles d'être ouverts en 2016

CHASSE AUX TANGUES

Voilà plus de 7 ans que votre Fédération et l'ONF travaillent de concert afin d'améliorer la pratique de la chasse aux tangues. Après les évolutions réglementaires, ils se sont attaqués aux domaines forestiers afin d'élargir l'offre de territoires chassables. Avec le Parc National de La Réunion, l'ensemble des zones, en cœur de parc, de moindre sensibilité à la pratique de cette chasse ont été définies et actées. Ce sont en grande partie, les forêts départementales-domaniales du ressort de l'ONF, le reste restant des forêts privées. Déjà en 2013, le lot de Bélouve (à peu près 700 ha) était venu rejoindre les autres lots. En 2016, s'ajouteront alors les régions du Grand Etang, de l'Ilet Patience et du bas de l'Enclos.

Reste à l'étude pour 2017 : les forêts de Mafate (2500 ha) et celles du fond de la et Rivière de l'Est. Le lot de la Plaine des Fougères a été retiré, malgré la proposition de la Fédération et de l'ONF de faire évoluer ce lot en zone pilote pour l'amélioration des pratiques et une véritable gestion cynégétique. La Fédération va travailler avec le Parc et son Conseil scientifique, les associations environnementales, l'ONF bien sûr, et une association de Chasseurs de tangues récemment créée, pour établir les bases solides et partagées de la chasse aux tangues de demain. Elle continuera avec ses partenaires à créer les conditions de diminution du braconnage pour que survive cette belle passion.

RECHERCHE AU SANG

Grande première à La Réunion, dans le domaine de la recherche de grand gibier blessé. Tom SOULLIERE, jeune permis, est l'heureux propriétaire d'un jeune chien nommé Lucky, de race « rouge de Hanovre » spécialisée dans le suivi des traces laissées par un animal blessé à la chasse. Son éducatrice Pascale a fait le déplacement afin de lui donner les premières bases d'un entraînement qui va durer plusieurs mois.



Lucky, Tom et Pascale avant l'entraînement



Préparation d'une piste virtuelle (sang, bouts d'organes etc...)

Tom aura lui aussi sa formation de conducteur de chien de sang et pourra bientôt être d'une aide précieuse aux chasseurs de grand gibier. L'éthique de la chasse exige de tout faire pour retrouver un animal qui aurait été blessé au cours d'une action de chasse. Le chien de sang est un atout incontournable. Il est capable, plusieurs heures après la blessure et dans des conditions extrêmes, de pister un animal blessé parfois sur plus d'un kilomètre afin de le retrouver.

MAUVILAC
La valeur sûre

• Siège social (Le Port) •

Tél : 0262 42 03 04 - Fax : 02 62 43 24 54

• Agences Commerciales •

ARTIPRO Saint-Denis - Tél : 0262 29 98 29 - Fax : 0262 29 49 01

ARTIPRO Bras-Panon - Tél : 0262 51 78 20 - Fax : 0262 51 78 21

ARTIPRO Saint-Pierre - Tél : 0262 35 75 40 - Fax : 0262 35 75 44

ARTIPRO Le Port - Tél : 0262 44 66 40 - Fax : 0262 44 66 41

J'ai découvert un cadavre d'animal sauvage : je fais quoi ? Suivi sanitaire de la faune sauvage : le réseau SAGIR

Le réseau français de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage a été étendu sur le territoire réunionnais depuis octobre. Ce réseau **SAGIR** (« **Surveiller pour AGIR** »), piloté par l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** (ONCFS), a pour but d'effectuer une veille passive des mammifères et oiseaux terrestres sauvages retrouvés morts sur le terrain. Autrement dit, aucun cadavre n'est recherché de façon intentionnelle mais lorsque vous trouvez un cadavre d'animal sauvage, vous pouvez contacter la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC). **Frédéric Robert (0692 36 84 44)** ou **Alain Teyssède (0692 68 10 12)** se chargeront alors de le transmettre au Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) qui effectuera une autopsie. Le but de l'autopsie est de déterminer la ou les causes ayant pu entraîner la mort de l'individu (empoisonnement, maladie virale, ...) et, ainsi, d'effectuer une veille sur les épidémies pouvant circuler chez les animaux sauvages.



La FDC, l'ONCFS, la BNOI et le LVD ont suivi une formation pour ramasser des cadavres d'animaux sauvages sans risque de transmission de maladies.

Le 29 Octobre, une tourterelle malgache (*Nesoenas picturata*) a été trouvée agonisante puis est décédée en quelques minutes sur le site de formation au permis de chasser (Étang-Salé-les-Hauts), avec d'autres cadavres d'oiseaux, tous morts dans la même semaine. La tourterelle et un foudi ont alors été collectés puis transmis le jour-même au LVD pour déterminer la cause de ces morts groupées (virale, infectieuse ou par empoisonnement).

Vos interlocuteurs techniques du **SAGIR à La Réunion** sont l'**ONCFS** et la **FDC**.

Le personnel de ces structures, ainsi qu'un chasseur (M. Blainville), la Brigade Nature Océan Indien (BNOI) et le LVD ont été formés à la collecte en toute sécurité (sanitaire) des cadavres.

Il est notamment nécessaire de manipuler le cadavre avec des gants et d'utiliser des sacs de collecte assez épais pour ne pas se couper avec un bec, des griffes ou des épines, par exemple.



Tourterelle malgache trouvée mourante puis prise en charge dans le cadre de la mise en place du réseau SAGIR.

L'étape la plus importante de la collecte du cadavre réside surtout dans le fait de **bien observer l'environnement dans lequel l'animal a été trouvé et si on peut détecter des indices qui pourront aider à déterminer la cause de la mort** (présence de raticide, traces de pédalage par terre, morsures par un chien, écoulements, ...).

Ces personnes ont été formées de façon spécifique à toutes les étapes de ramassage des cadavres : il ne vous est pas demandé de vous en charger.

En revanche, **vous, chasseurs, êtes les sentinelles de l'environnement** et vous allez dans des endroits qui ne sont pas systématiquement prospectés par l'ONCFS, la FDC ou la BNOI. **Si vous trouvez un cadavre ou un animal agonisant de mammifère ou d'oiseau sauvage, n'hésitez pas à contacter rapidement la Fédération Départementale des Chasseurs ! La personne qui se déplace décidera alors si le cadavre est assez frais pour être autopsié et se chargera de le collecter et de le transmettre au Laboratoire Vétérinaire Départemental chargé de son autopsie.** En attendant son arrivée, prenez des photos et commencez à observer votre environnement proche (vous pouvez essayer de chercher d'autres cadavres à proximité). Si vous le pouvez, vous pouvez déterminer l'âge et le sexe de l'individu retrouvé mort. Plus tard, on ne manquera pas de vous communiquer la cause de la mort si elle a pu être déterminée.



AU PLUS PRES DE LA NATURE



9 RUE CHARLES DARWIN- PORT
0262 421289



contact@dmp-manut.com

INFORMATIONS GENERALES

VALIDATION PAR INTERNET

Depuis le 01/07/2015, tout chasseur muni d'une carte bancaire peut valider son permis de chasser par le biais d'internet, aux conditions d'être majeur, ne pas être nouveau chasseur, ni placé sous tutelle.

Pour les extensions et les validations temporaires, vous devez vous adresser à la Fédération.

Avant de vous connecter, munissez-vous de votre permis de chasser, de votre validation de l'année précédente (le numéro d'identifiant se trouve sous le code barre du timbre vote), de votre carte bleue, ainsi que de votre adresse mail valide.

Connectez-vous alors sur le site de la Fédération (www.chasse974.re) et cliquez sur " validation en ligne".

Ensuite, deux possibilités s'offrent à vous : une validation en ligne et un envoi par la Fédération de votre titre de validation à votre domicile ou une

e-validation avec impression du titre par vos propres moyens.

Vous pouvez aussi opter pour l'assurance responsabilité civile chasse de 21.00 €.

Si vous chassez la bécasse, votre carnet de prélèvement vous sera expédié à votre domicile.

Déjà une centaine de chasseurs ont utilisés ce moyen bien pratique.

Au mois d'octobre 2015 est paru dans la revue « CONNAISSANCE DE LA CHASSE » n°474, un reportage du journaliste AILLERY Philippe, sur la chasse à la Réunion.

Malgré des dates de séjour mal choisies, il a pu sillonner l'île et rencontrer bon nombre de chasseurs.

Le mercredi 5 août il a pu suivre 3 chasseurs dans les hauts de la Chaloupe et en bord de mer à St Leu pour faire lever quelques cailles ou autres faisans.

Le samedi fut consacré à la chasse aux lièvres aux chiens courants, toujours dans le sud. Au final, surpris par la variété des paysages et la difficulté des territoires, il a surtout été touché par la passion et l'authenticité des chasseurs réunionnais.

Il reviendra, c'est promis, pour découvrir notre chasse « endémique » du tangué et vivre des moments « très réunionnais ».

Dossier inscription permis de chasser

Tout candidat souhaitant passer son permis de chasser pour la session 2016, peut retirer son dossier d'inscription à la Fédération ou le télécharger sur notre site.

Pensez à réserver vos places, elles sont limitées !

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Carnets de prélèvements

Instauré en 2014 pour le lièvre, le cerf et la plume, le carnet de prélèvement a beaucoup de mal à entrer dans les habitudes du chasseur réunionnais - moins de 40 carnets retournés en 2014 sur les 1 200 distribués !

En 2015, sur les 800 carnets spécifiques tangués distribués seuls 30 nous ont été retournés.

Pour les carnets 2015 lièvres et plumes même constat, - moins de 40 retours-.

Et pourtant ces carnets sont d'une importance primordiale. Ils ne sont pas fait pour embêter le chasseur mais bien pour donner à la Fédération des éléments pour la mise en place d'une gestion plus efficace des espèces de gibiers dont elle a la charge.



CARNET DE PRELEVEMENT
2016

NOM :

PRENOM :

N° DE PERMIS :



Carnet de prélèvement tangué 2016

Cette pratique existe déjà depuis plus de 40 ans en métropole et a permis, malgré les contraintes agricoles et les maladies, de sauver bon nombre de chasses. Nous demandons expressément à tous les chasseurs de prendre conscience que la simple chasse cueillette fait partie d'une époque révolue.

Seules la connaissance et la gestion de nos gibiers et de leurs habitats peuvent garantir la pérennité de notre passion.

Si vous chassez le tangué en 2016 et que vous n'avez pas reçu votre carnet de prélèvement, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre Fédération.